

## Un anniversaire, et après, quel destin pour l'Union européenne d'aujourd'hui ?



Signature des traités de Rome 25 mars 1957

Il y a soixante ans, six Etats décident de signer deux traités, l'un créant la Communauté économique européenne (CEE), l'autre la Communauté européenne de l'énergie atomique (CEEA dit Euratom). Ces traités font suite à la Communauté européenne du charbon et de l'acier (CECA). Ces deux nouvelles Communautés attestent de la relance de la construction européenne comme l'avait suggéré Jean Monnet, avec une grande ambition et une réelle vision d'avenir : « Ce qui est en voie de réussir pour le charbon et l'acier des six membres de notre communauté, il faut le poursuivre jusqu'à son aboutissement: les États-Unis d'Europe... Nos pays sont devenus trop petits pour le monde actuel, à l'échelle des moyens techniques modernes, à la mesure de l'Amérique et de la Russie d'aujourd'hui, de la Chine et de l'Inde de demain. L'unité des peuples européens réunis dans les États-Unis d'Europe est le moyen de relever leur niveau de vie et de maintenir la paix. Elle est le grand espoir et la chance de notre époque. Si nous y travaillons sans retard et sans, elle est la réalité de demain... »

Ces traités constituent à l'évidence les fondations de la construction de l'intégration européenne entre six Etats membres : l'Allemagne, la Belgique, la France, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas. Ils permettent de confectionner progressivement une réelle Communauté européenne. Cette Europe va fonctionner à six de 1958 à 1972 avant de s'élargir successivement par étape pour passer à 28 Etats à compter de 2013.

Par la suite, les traités fondateurs, notamment celui de la CEE, vont connaître de nombreuses modifications successives pour moderniser ou aménager les dispositions initiales sans les remettre en cause de manière fondamentale avec notamment: le traité de Bruxelles de fusion des exécutifs du 8 avril 1965; l'Acte du Conseil du 20 septembre 1976 décidant de l'élection au suffrage universel des membres du Parlement européen; les multiples accords sur les finances communautaires; les traités d'adhésion de nouveaux Etats; l'Acte unique européen des 17 et 28 février 1986 qui modifie le traité de Rome et fixe la réalisation du grand marché intérieur au 31 décembre 1992.

À compter de 1992, une nouvelle démarche complète celle de l'intégration communautaire, la coopération intergouvernementale très présente dans le traité de Maastricht sur l'Union européenne. À partir de là, la méthode de l'intégration n'est plus la seule stratégie à l'œuvre. Néanmoins, elle demeure aujourd'hui encore la plus novatrice et la plus performante pour la construction communautaire. Les traités d'Amsterdam de 1997 et de Nice de 2000 poursuivent dans la même voie, en combinant les deux logiques. De son côté, le traité de Lisbonne de 2007, vise à simplifier le fonctionnement de l'Union européenne et à préciser la répartition des compétences entre les Etats

membres et l'Union.

L'Union européenne demeure un objet politique très original. Elle est plus une « fédération d'Etats-Nations » pour reprendre l'expression de Jacques Delors qu'une simple organisation internationale régionale. Elle est bien plus qu'un grand marché permettant la libre circulation des personnes, des marchandises, des capitaux et des services. Les chefs d'Etat ou de gouvernement vont donc se retrouver à Rome pour fêter le soixantième anniversaire des traités fondateurs de la Communauté européenne.

Cet anniversaire arrive à une période difficile pour l'avenir de l'Union européenne. Dès le lendemain de la fête, le 29 mars 2017, pour la première fois de l'histoire de l'intégration européenne, un Etat, et pas des moindres, le Royaume-Uni va notifier son intention de se retirer de l'Union européenne, en vertu de l'article 50 du traité sur l'Union européenne. Il entame cette procédure pour donner suite au référendum du 26 juin 2016. Les britanniques préfèrent, une nouvelle fois, selon la formule de Winston Churchill « le grand large au continent ». Il n'est pas facile de mesurer toutes les conséquences de ce départ aussi bien pour l'Union que pour la Royaume-Uni. Le divorce sera certainement long et compliqué.

Ce Brexit arrive en plus, il est vrai, à un moment de désenchantement du fait de l'absence de croissance et du niveau de chômage en Europe, mais aussi des effets désastreux du terrorisme ou des freins à la libre circulation. Il fortifie le camp des souverainistes européens, pas seulement français, qui rejette ce projet d'intégration européenne comme responsable des difficultés internes des Etats, y compris face à la crise migratoire. L'appel aux retours des frontières a un certain succès populaire. En France, la question européenne semble avoir une place très modeste dans la campagne électorale présidentielle.

De nouvelles interrogations se font jour : une interrogation sur la place et le devenir de l'Europe politique, sur l'existence possible d'une Europe puissance au-delà de l'Europe espace économique...mais aussi sur le délitement définitif du projet européen.

Il serait judicieux que les Etats membres et leurs représentants utilisent ce moment historique du soixantième anniversaire, non pas seulement pour dissenter sur les difficultés actuelles du processus d'intégration, mais pour tracer de nouvelles perspectives pour ce projet qui reste très novateur dans le monde pour la première puissance économique et commerciale de la planète , l'Union européenne.

Le livre blanc de la Commission européenne du 1<sup>er</sup> mars 2017 propose, de son côté, cinq scénarios : s'inscrire dans la continuité ; rien d'autre que le marché unique ; ceux qui veulent plus font plus ; faire moins de manière plus efficace ; faire beaucoup plus ensemble. L'idée d'une intégration différenciée fait son chemin en partant du noyau dur des membres de la zone Euro. La défense européenne revient à l'ordre du jour compte des prises de position difficiles à comprendre du nouveau président des Etats-Unis sur l'Otan et de l'évolution géopolitique de la Russie.

Cet anniversaire représente une réelle opportunité de s'interroger sur la finalité politique de l'intégration européenne dans un monde en grande mutation. Le fameux rêve de la «paix perpétuelle » pour le continent européen doit rester le fondement essentiel du projet d'intégration. Mais, il ne faut pas que l'Europe sorte de l'histoire dans notre siècle. Les européens tiennent l'avenir de l'Europe entre leurs mains. Ils devraient en être vraiment plus convaincus.

**Henri Oberdorff**  
**Professeur émérite à l'Université de Grenoble-Alpes**  
**Président de l'Université populaire européenne de Grenoble**